

# Programme de Formation

## URB01 - La loi climat et résilience



### Organisation

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** À distance

**Prochaine session :** *début* 19/10/2026

*fin* 20/10/2026

### Contenu pédagogique

#### **Public visé**

Agents en charge du montage des opérations immobilières



#### **Objectifs pédagogiques**

- Décrypter l'intégralité des impacts de la loi Climats-résilience
- Identifier et maîtriser les nouveaux instruments juridiques et stratégiques
- Définir une stratégie d'adaptation aux risques climatiques
- Identifier les impacts sur l'Établissement public foncier



#### **Description**

##### **1. Présentation générale du dispositif**

- La genèse de la loi du 22 août 2021
- Les objectifs de la loi : « verdir » la société française
- Les thématiques qui vont faire l'objet de mesures contraignantes : les modes de consommation, les transports, le logements, l'alimentation, la production et de travail.
- Date d'entrée en vigueur du dispositif
- Les obligations préexistantes

##### **2. Les mesures générales prévues par la loi**

- La création du nouveau délit général de pollution des milieux / ECOCLIDE
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- L'intensification de la lutte contre les passoires énergétiques
- Le renforcement des obligations des vendeurs de biens immobiliers
- L'accélération des travaux de rénovation des immeuble en copropriété



### 3. L'établissement d'une stratégie d'adaptation

- Identifier les risques
- Identifier des objectifs concrets, réalistes et mesurables
- Créer les outils de mesure et de suivi

### 4. Les impacts de la Loi climat résilience sur la commande publique

Loi et décrets d'application et projection de ses impacts sur les contrats à venir

### 5. Exposé du régime juridique du zéro artificialisation nette

- La déclinaison de l'objectif à 2030
- L'objectif à 2050
- Les décrets d'application
- Les enjeux juridiques à venir pour l'adaptation des documents d'urbanisme
- Mise en situation : passer un marché public en 2026

### 6. Mise en œuvre concrète du dispositif « ZAN »

- Rappel des fondements techniques et réglementaires de la démarche
- Rappel du triptyque Eviter Réduire Compenser (ERC),
- Esquisse des problématiques auxquelles vont être confrontés les différents acteurs et en particulier l'atteinte d'un Zéro Artificialisation Nette
- Présentation des différentes fonctionnalités des sols et de la façon de les caractériser,
- Présentation d'exemples de désartificialisation des sols et de reconstitutions de néo / techno sols.



#### **Prérequis**

Aucun



#### **Modalités pédagogiques**

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants ainsi que la mise en oeuvre de cas pratiques.



#### **Moyens et supports pédagogiques**

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



#### **Informations sur l'accessibilité**

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.